

(A)

(N° 151.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean Antoine Gérard Ruwel, maréchal-des-logis au 4^e régiment d'artillerie.

(Voir le N° 71 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par sa requête en date du 25 octobre 1845, le sieur Jean Antoine Gérard Ruwel, maréchal-des-logis au 4^e régiment d'artillerie, demande la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire est né à Hilvarenbeek (Pays-Bas), le 27 juillet 1823.

En 1825, il fut emmené par ses parents dans la commune de Baar-le-Nassau (Pays-Bas) et de Baar-le-Duc (province d'Anvers) où ils se domicilièrent. Son père habite encore Baar-le-Duc et y exerce la profession de médecin.

Il s'engagea en 1840 comme volontaire au 2^e régiment d'artillerie, devint brigadier en 1841 et maréchal-des-logis en 1842.

Son colonel donne les plus beaux éloges à sa capacité, à son instruction, à son zèle et à son activité, et toutes les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de lui accorder sa demande, qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 26 février 1848, à la majorité de 35 suffrages contre 26.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.